

ORGANISATION DES PARCOURS PLURIPROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE

Parcours de sortie d'hospitalisation d'un patient diabétique en sortie d'hospitalisation

Indicateurs :

**Formalisation d'un parcours qui définit le plan d'une
sortie d'hospitalisation du patient diabétique avec
Médipôle**

Nombre de patients bénéficiaires de ce parcours : 0

Prévu : 30

Nombre de patients ayant participé aux séances d'ETP : 0

Prévu : 30

ACI 2022/2023

Tables des Matières

Introduction.....	3
Justification du choix de la thématique.....	3
Enjeux de l'élaboration du parcours de soins.....	4
Méthode.....	4
Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours.....	4
Membres du groupe ayant participé à la relecture du parcours.....	4
Calendrier des réunions.....	5
Evaluation du parcours de soins.....	5
Parcours de soins.....	6
Identification des personnes bénéficiaires du parcours de soins.....	6
Objectifs du parcours.....	6
Etapes du parcours.....	6
Promotion du parcours.....	6
Communication entre professionnels.....	6
Repérage et identification des acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux	7
Repérage du patient.....	7
Accord du patient.....	8
Orientation du patient en sortie d'hospitalisation.....	8
Education thérapeutique.....	8
Education courte à la gestion de la glycémie et de l'insulinothérapie.....	8
Prise en charge associées.....	9
Prise en charge de patients par La Clinique La Majolane.....	9
Consultation diététique et activité physique adaptée.....	9
Annexes	
Schéma du Parcours Diabète post-hospitalisation.....	10
Compte rendu de la réunion du 6 décembre 2022.....	11

Introduction

Justification du choix de la thématique

Le diabète est défini par l'élévation chronique de la concentration de glucose dans le sang (hyperglycémie) et regroupe plusieurs maladies de pathogénie différente (trouble de la sécrétion et/ou de l'action de l'insuline).

Sur le territoire de la CPTS, soit les communes de Décines et de Meyzieu (62 000 habitants), 5,7 % de la population est atteinte d'une pathologie diabétique de type 1 ou 2 et est reconnue en ALD. Ce taux est supérieur de 0,6 % à la moyenne nationale et de 1.4 % supérieur à la moyenne départementale.

La prise en charge des patients avec un diabète est passé de 7,1 milliards d'euros en 2001 à 17,7 milliards en 2010.

Chez les patients ayant déjà développé un diabète, divers moyens existent pour en diminuer les impacts :

- le traitement précoce de l'hypertension artérielle et de l'hyperlipémie, le contrôle de la glycémie, par la prise d'antidiabétiques oraux pour le diabète de type II et d'insuline pour le diabète de type I, réduisent les complications et freinent l'évolution vers les formes graves de diabète. La détection et le traitement précoces de la protéinurie limitent ou freinent l'évolution vers l'insuffisance rénale ;
- la prévention de l'ulcération des pieds par une éducation et des soins appropriés divise par deux l'incidence des amputations (source OMS) ;
- le dépistage et le traitement précoces des rétinopathies évitent nombre de cécités et diminuent les coûts globaux (dont indirects et immatériels) du diabète ;
- une lutte plus efficace contre le tabagisme et l'alcoolisme, facteurs d'aggravation du diabète (hypertension et cardiopathie) est également recommandée par l'OMS.

La formalisation d'un parcours qui définit le plan de soins d'une sortie d'hospitalisation du patient diabétique avec l'hôpital de secteur Médipôle a donc toute son importance à son élaboration.

Les CPTS, jeunes organisations structurant l'offre de soins de premier recours local à l'échelle d'un territoire, ont donc toute leur place dans la formalisation d'un parcours de soins sur la pathologie diabétique permettant une coordination optimale des acteurs.

Enjeux de l'élaboration du parcours de soins

L'objectif de ce parcours de soins est d'améliorer la prise en charge des patients diabétiques en sortie d'hospitalisation, notamment en mettant en place une articulation autour de l'éducation thérapeutique du patient en lien avec l'hôpital de secteur Médipôle. Cette articulation étant structurée, elle pourra s'étendre aux Hospices Civils de Lyon, dès que celle-ci sera effective.

Les actions de ce parcours sont de promouvoir des actions qui permettront aux patients de vivre avec leur maladie chronique dans les meilleures conditions possibles, permettant ainsi de réduire les décompensations et les ré-hospitalisations programmées ou non.

Méthode

Membres du groupe ayant participé à l'élaboration du parcours :

Coordonnateur du parcours : M. Jean-Pierre DESMARIS, jean-pierre.desmariscptslegrandlarge.fr

M. Chaouki BRAIKI, cadre médecine Endocrino, Médipôle Hôpital Mutualiste
Dr Nadia GUESSOUM, médecin La Majolane, Meyzieu,
Me Valerie GUTIERREZ, idel, Meyzieu,
Me Joëlle JABOULET, ide AIVAD, Meyzieu,
Me Priscilla BARISIO, idec hdj La Majolane, Meyzieu,
Me Sandrine MOULIN, idel, Décines,

Référent parcours :

Me Sandrine MOULIN, idel, Décines,

Membre ayant participé à la relecture du parcours :

Dr Jean-Philippe LE BERRE, Endocrinologue, Médipôle Hôpital Mutualiste

M. Chaouki BRAIKI, cadre médecine Endocrino, Médipôle Hôpital Mutualiste
Dr Nadia GUESSOUM, médecin La Majolane, Meyzieu,
Me Valerie GUTIERREZ, idel, Meyzieu,
Me Joëlle JABOULET, ide AIVAD, Meyzieu,
Me Priscilla BARISIO, idec hdj La Majolane, Meyzieu,
Me Sandrine MOULIN, idel, Décines,

Calendrier des réunions

. 17 novembre 2022, rencontre M. BRAIKI Chaouki, cadre médecine Endocrino, Médipôle Hôpital Mutualiste,

. 6 décembre, réunion groupe de travail,

. 21 décembre 2022, rencontre DR Le Berre Jean-Philippe, Endocrinologue, Médipôle Hôpital Mutualiste

. Janvier 2023 :

Envoi du compte rendu de la réunion et incorporation des commentaires

Intégration de deux diététiciennes libérales : Mme Perrine d’Orazio à Décines et de Mme Bouvet Camille à Mezzieu.

Intégration de deux structures permettant de pratiquer l’activité physique adaptée : « Activité et Santé » à Décines, et « Décines Mezzieu Athlétisme » à Décines et Mezzieu.

Evaluation du parcours de soins

L’intégration de patients témoins permettra d’évaluer le parcours de soins. Il permettra d’identifier les réajustements nécessaires pour optimiser la fluidité et la cohérence de celui-ci.

Les indicateurs sont :

Nombre de patients intégrés dans ce parcours,

Nombre de patients ayant bénéficié de séances d’éducation thérapeutique.

Parcours de soins :

Identification des personnes bénéficiaires du parcours de soins

Critères d'inclusion :

Toute personne résidante sur les communes de Décines et de Meyzieu, et diagnostiquée diabétique de type 1 ou 2.

Critères d'exclusion :

Les personnes ne résidant pas sur le territoire de la CPTS sont exclues de ce parcours. Les patientes ayant un diabète gestationnel sont exclues.

Objectifs du parcours

La finalité du parcours est de proposer au patient diabétique en sortie d'hospitalisation, une prise en charge globale portée sur l'éducation de celui-ci, afin d'optimiser la gestion de sa maladie chronique.

L'utilisation des ressources humaines du territoire permettra la réalisation de cette finalité.

La CPTS coordonnera l'utilisation de ces ressources.

Etapes du parcours :

Promotion du parcours :

Le parcours est promu aux professionnels de santé du territoire, aux acteurs médico-sociaux par courriel et par information sur le site internet de la CPTS, de son existence. Une newsletter fait état de l'évolution du parcours.

Le parcours est consultable sur le site internet :

<https://www.cptslegrandlarge.fr>

Communication entre professionnels :

La communication entre professionnels de santé se fait dans la mesure du possible uniquement via MonSisra. Pour les autres acteurs, n'utilisant pas, normalement, de données médicales ou de données sensibles, ils utilisent leur messagerie classique.

L'adresse courriel MonSisra de la CPTS est :

cptslegrandlarge.santeparourscoordination@aura.mssante.fr

L'adresse courriel sans donnée sensible est :

contact@cptslegrandlarge.fr

Le numéro de téléphone de la CPTS est :

09.70.66.14.49

La CPTS n'est pas gestionnaire d'habilitation et ne peut donc inclure un patient dans « Mes Patients » de MonSisra.

Repérage et identification des acteurs de santé, sociaux et médico-sociaux :

Médipôle Hôpital Mutualiste est l'hôpital de secteur. Une Hotline, en lien direct avec l'endocrinologue d'astreinte, réservée uniquement aux adhérents, est disponible sur le site internet de la CPTS.

L'adresse de Médipôle est :

158 rue Léon Blum, Villeurbanne.

Médipôle est joignable 24h/24 au 04 87 65 00 00

Une Hotline, en lien direct avec l'endocrinologue d'astreinte, réservée uniquement aux adhérents, est disponible sur le site internet de la CPTS.

Le repérage des autres acteurs se fait à l'aide du site internet.

Les acteurs clairement identifiés pour faire de l'éducation thérapeutique du patient sont répertoriés. Une cartographie localisant ces acteurs est associée à leur identification.

Repérage des patients

Seul les patients inclus par Médipôle peuvent bénéficier de ce parcours. Ils sont forcément diabétiques.

Néanmoins, pour information, un patient peut bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique en dehors de ce parcours, notamment avec des consultations diététiques et des séances d'activités physiques adaptées. Pour être repéré, seul un médecin peut diagnostiquer un diabète et peut par la suite l'orienter vers la CPTS pour bénéficier de ces actions.

Un professionnel de santé, s'il suspecte ou repère un patient diabétique devra l'orienter vers le médecin généraliste afin de confirmer ou d'infirmer le diagnostic.

Également, le repérage par la CPTS de patients diabétiques à travers ses actions de prévention oriente les patients vers le médecin généraliste. La CPTS ne peut en aucun cas inclure d'elle-même un patient dans ce parcours.

Accord du patient :

L'accord du patient est obtenu par la CPTS et figure sur un listage. Cet accord est indispensable pour bénéficier de l'action d'un professionnel de santé dans le cadre de son parcours.

Orientation du patient en sortie d'hospitalisation :

Education thérapeutique :

Durant son hospitalisation, le patient bénéficie d'informations concernant sa pathologie et les soins techniques associés (insulinothérapie, utilisation de capteurs glycémiques connectés). Il a également des informations sur la diététique associée et l'éducation physique.

Cette information se fait dans les 48 heures en moyenne de son séjour à Médipôle.

Afin de rentrer dans un programme d'éducation thérapeutique, le professionnel du territoire de la CPTS clairement identifié comme habilité à faire des séances d'éducation thérapeutique intervient au domicile du patient pour faire l'évaluation de son éducation. Le professionnel intervient dans un temps défini par Médipôle, en fonction de la singularité du patient.

Le programme d'éducation thérapeutique, validé, est disponible sur le site internet de la CPTS.

Avant son intervention, il communique l'accord écrit du patient à la CPTS, via MonSisra.

En fonction de l'orientation du programme, le professionnel spécifique (Infirmier, éducateur sportif, diététicien) intervient et fait sa séance d'éducation thérapeutique, au domicile du patient.

Il communique à Médipôle le contenu de son intervention via MonSisra.

L'intervention du professionnel de santé est indemnisée par la CPTS.

Un professionnel de santé habilité à faire de l'éducation thérapeutique n'est pas forcément le professionnel qui suit habituellement le patient, sauf si le patient a déjà un professionnel habilité à faire de l'éducation thérapeutique

Education courte à la gestion de la glycémie et de l'insulinothérapie :

A la demande de l'endocrinologue, sur ordonnance, un infirmier peut être amené à faire un suivi court d'un patient pour la gestion de son insulinothérapie et/ou la gestion de son capteur.

Il est informé par la CPTS, que la prise en charge d'un patient diabétique n'est pas pérenne.

Cette éducation est incluse dans un des thèmes de l'éducation thérapeutique mise en place par Médipôle. Le suivi sur plusieurs jours sera facturé à la CPAM selon la nomenclature de la NGAP (par exemple : séance d'ETP financé par la CPTS et un suivi de 15 jours financé par la CPAM).

Prises en charge associées

Prise en charge de patients par La Clinique La Majolane :

Un patient dont l'éducation s'avère difficile à domicile (contexte bio-psycho-social), peut être pris en charge par la clinique La Majolane. La clinique dispose d'un service de soins de suite et pratique l'éducation du patient diabétique. L'orientation du patient ne se fait que sur prescription médicale. Le patient bénéficie d'une préadmission avant son éventuelle intégration. Dans ce cas, le patient bien qu'étant intégré dans un parcours ETP avec Médipôle ne peut être inclus dans le parcours de la CPTS et bénéficier d'un financement de celle-ci.

L'adresse de la clinique La Majolane est :

3 Rue Dr Frédéric Dugoujon, 69330 Meyzieu

Téléphone : 04 37 44 27 10

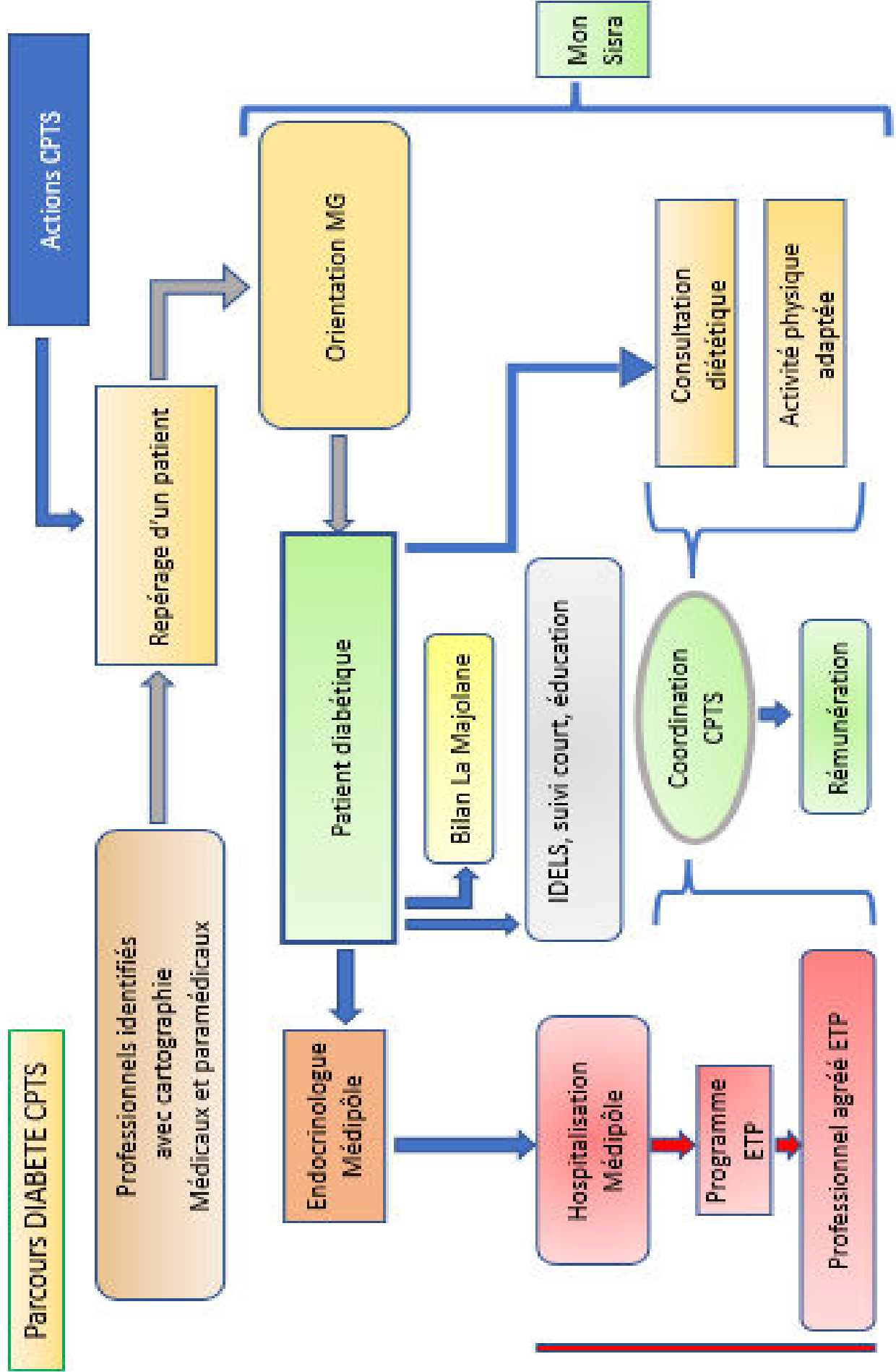
Consultation diététique et activité physique adaptée :

Des séances d'ETP de diététique et d'activité physique adaptée sont incluses dans ce parcours.

Un médecin généraliste adhérent de la CPTS peut faire bénéficier à un patient du territoire, diagnostiqué diabétique de type 1 ou 2, de consultations diététiques et/ou d'activités physiques adaptées. Cette orientation ne se fait que sur prescription médicale. Il ne peut pas y avoir d'indemnités en dehors de ce parcours, mais la CPTS peut coordonner ces consultations.

Dans l'espace adhérent du site internet de la CPTS :

- 1. L'intégralité de ce parcours est disponible sur le site internet de la CPTS.**
- 2. Une fiche de synthèse, avec les contacts et l'orientation adaptée à ce parcours est consultable et téléchargeable.**



Compte rendu groupe de travail 6 décembre 2022 :

Groupe de travail Prise en charge des patients diabétiques

1ere réunion, le 6 décembre 2022, 13h00-15h30

Lieu : CPTS Le Grand Large, 11 avenue Jean Jaurès, 69150

DECINES **Coordonnateur :**

Jean-Pierre

DESMARIS

Personnes

présentes :

Me Valerie GUTIERREZ, idel, Meyzieu,

Me Joëlle JABOULET, ide AIVAD, Meyzieu,

Me Priscilla BARISIO, idec hdj La Majolane,
Meyzieu,

Dr Nadia GUESSOUM, médecin La Majolane,
Meyzieu,

Me Sandrine MOULIN, idel, Décines,

M. Chaouki BRAIKI, cadre médecine Endocrino,
MHM

Me Sandrine LEFORT, étudiante IFCS, Bron

Personnes excusées :

M. Christian PINEL, directeur DSP, Décines.

Constats :

Isolement des professionnels en sortie d'hospitalisation des patients : que faire ? complexité des protocoles ; qui appeler en cas de problème ? Les patients ne comprennent pas toujours leur protocole et les connaissances nécessaires à une bonne hygiène de vie par rapport à leur pathologie. Les IDE du territoire doivent souvent effectuer un rappel de ces connaissances.

La clinique de La Majolane possède depuis juin 2023 un service HDJ d'endocrino de 7 lits avec des ateliers APA, alimentation. La clinique de La Majolane possède des programmes nutrition et obésité en HDJ que peuvent intégrer les patients diabétiques. Les patients peuvent venir en HDJ en vsI.

Médipôle possède un service d'endocrino de 6 lits, avec 750 séjours annuels de 48 h généralement. Les patients sortent avec un dossier où figure une étiquette bleue sur la page de couverture où se trouvent les numéros principaux de contacts directs avec le service d'endocrino. Il est vivement conseillé d'utiliser ces contacts en priorité.

Le service d'endocrino fait une information aux patients, très structurée, mais ne peut l'inclure dans un programme ETP car il n'y a pas d'évaluation au domicile.

Propositions :

Le repérage des patients diabétiques peut se faire par tous professionnels de santé, notamment par les pharmaciens qui connaissent leurs traitements, en effectuant par exemple des glycémies capillaires quand ils soupçonnent ou non un déséquilibre. Ces professionnels peuvent orienter ces patients vers la CPTS.

Les professionnels peuvent orienter un patient en HDJ à la clinique de La Majolane pour un diagnostic ; l'admission à la clinique se fait sur prescription ou à la demande du patient, mais toujours à la suite d'une visite de préadmission.

Médipôle pourrait envoyer des patients dont les connaissances et la compréhension de la maladie sont difficilement assimilées, vers la clinique de La Majolane, selon Dr Guessoum de la Majolane.

Le territoire possède des acteurs professionnels qui sont agréés ETP et qui n'utilisent pas cet agrément ; ces acteurs pourraient effectuer dans le cadre d'un programme ETP l'évaluation des patients qui auraient bénéficié d'une information spécifique et ainsi entrer dans un véritable programme ETP construit.

CPTS LE GRAND LARGE - SANTÉ, PARCOURS & COORDINATION

11 AVENUE JEAN JAURES- 69150 DECINES CHARPIEU

Tél. : 09 70 66 14 49 - Email : contact@cptslegrandlarge.fr

Le document édité par Médipôle fait l'objet d'une grille d'évaluation objective et serait transmise via MonSisra dans MonPatient. L'évaluation se ferait à 45 jours.

Médipôle a besoin dans un soucis d'efficacité d'avoir une cartographie précise des acteurs qui sont agréés ETP ; un item spécifique devra apparaître sur le site internet où les adhérents pourront mettre s'ils sont agréés ETP ou non.

Un intervenant qui n'est pas le professionnel habituel du patient mais qui est agréé ETP peut intervenir auprès de ce patient.

Une rémunération est envisagée pour les séances ETP via la CPTS.

Actions :

Rencontre Dr Le Berre, endocrinologue à Médipôle ce 21 décembre, pour affiner l'orientation du parcours.

Création du site internet en cours avec intégration d'une cartographie. Formalisation d'un parcours pour l'ETP et la sortie d'hospitalisation. Demande au bureau de la CPTS pour une rémunération des séances ETP. Promotion de l'utilisation de MonSisra.

Prochaine réunion :

A programmer lorsque le site internet sera en construction avancée,